

Empreinte carbone des ménages selon le type de ménage, 2019



Qu'est-ce que l'empreinte carbone des ménages ?

L'empreinte carbone des ménages mesurée dans cette analyse représente les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont été générées pour répondre aux besoins de consommation courante des ménages, que ces émissions proviennent des ménages eux-mêmes (p. ex. en utilisant de l'essence) ou des secteurs d'activité qui leur fournissent les biens et services demandés (p. ex. les GES générés par la raffinerie lors de la production de l'essence). Les émissions de GES de toute la chaîne de production sont alors comptées.

L'empreinte carbone mesure les émissions occasionnées au Québec, au Canada et ailleurs sur la planète.

Cette approche permet d'attribuer les émissions de GES au ménage qui utilise en fin de compte le bien ou le service, peu importe où ces émissions ont lieu et qui les a générées.

L'empreinte carbone tient compte de plusieurs gaz : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde nitreux (N_2O) et les gaz fluorés¹. Elle est toutefois exprimée en « équivalent » dioxyde de carbone (éq. CO_2) pour tenir compte du potentiel de réchauffement planétaire des différents gaz. Par exemple, le méthane vaut 28 équivalent CO_2 et l'oxyde nitreux en vaut 265².

Les émissions associées aux investissements consentis par les ménages, comme la construction d'une résidence, ne font pas partie de l'analyse.

1. Les gaz fluorés sont des gaz synthétiques ayant des potentiels de réchauffement planétaire particulièrement élevé, souvent utilisés pour la réfrigération. Les émissions de gaz fluorés sont disponibles seulement pour les émissions générées en dehors du Canada. Voir la section [Méthodologie](#) pour plus de détail.

2. Voir Statistique Canada, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3810009701.

L'empreinte carbone qui est générée pour répondre aux besoins de consommation courante de l'ensemble des ménages au Québec s'élève à 78,4 millions de tonnes éq. CO_2 en 2019, soit 9,2 tonnes éq. CO_2 par habitant.

Plus de la moitié de l'empreinte carbone est constituée d'émissions générées au Québec. Environ 15 % des GES sont émis dans les autres provinces et territoires canadiens, et le tiers des émissions de GES sont réalisées hors Canada.

Examinons comment l'empreinte carbone varie selon différents types de ménages.

Définitions³

Ménages d'une personne : ménages où une seule personne occupe le logement.

Couple sans enfants : ménage composé de la personne de référence et de son conjoint ou de sa conjointe, couple marié ou en union libre. Il n'y a pas d'enfants ni d'autres personnes dans ce ménage.

Couple avec enfant(s) : ménage composé de la personne de référence, de son conjoint ou de sa conjointe, couple marié ou en union libre, et d'enfant(s). On entend par « enfant », l'enfant célibataire de la personne de référence, peu importe l'âge de l'enfant. Il n'y a pas d'autres personnes dans le ménage. En moyenne, en 2019, ces ménages comptaient 4 personnes⁴.

Autres ménages (2 personnes et plus) :

- Couples vivant avec d'autres personnes. On entend par « autres personnes » :
 - le(s) enfant(s) dont l'état matrimonial est autre que « célibataire(s), jamais marié(e)s »,
 - d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage,
 - les personnes non apparentées.
- Familles monoparentales : ménages où la personne de référence n'a aucun conjoint ou conjointe et où il y a au moins un ou une enfant célibataire (enfant de la personne de référence).
- Autres compositions de ménages. Cela inclut notamment les ménages composés de personnes non apparentées à la personne de référence (p. ex. pensionnaire, chambreur ou chambreuse, membre du personnel).

En moyenne, en 2019, les autres ménages comptaient 3 personnes⁵.



Empreinte carbone des ménages selon les types de ménages en 2019

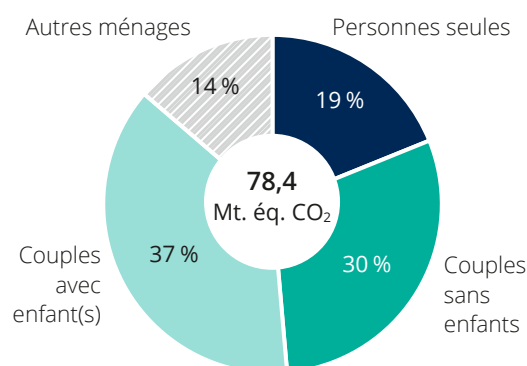
L'empreinte carbone des *couples avec enfant(s)* représente la plus grande part de l'empreinte carbone totale des ménages, soit 37 %, ce qui correspond à 29,5 millions de tonnes éq. CO₂. Notons que les *couples avec enfant(s)* comptent pour environ 25 % de l'ensemble des ménages et 44 % de la population du Québec.

Les *couples sans enfants* occupent le deuxième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée parmi les types de ménages. Leur empreinte carbone est de 23,3 millions de tonnes éq. CO₂, soit 30 % de l'empreinte carbone totale. Ces couples représentent environ 27 % des ménages et 24 % de la population québécoise.

La figure suivante détaille la répartition de l'empreinte carbone des ménages selon le type de ménage.

Figure 1

Répartition de l'empreinte carbone des ménages selon le type de ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

3. Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*, 2019. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*



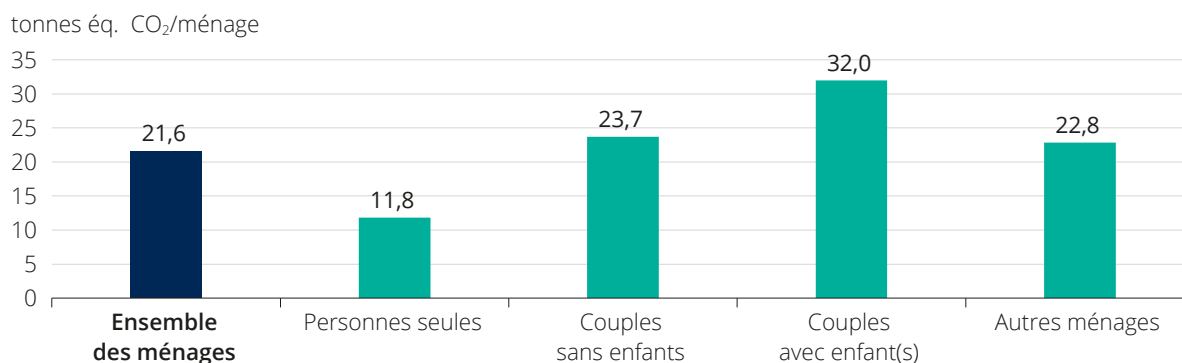
Empreinte carbone par ménage

Lorsqu'on analyse les empreintes carbone par ménage, ce sont les *couples avec enfant(s)* qui arrivent en première position avec, en moyenne, une empreinte de 32 tonnes éq. CO₂ par ménage. Ils sont suivis par

les *couples sans enfants* (23,7 tonnes éq. CO₂ et par les autres ménages (22,8 tonnes éq. CO₂). Les *personnes seules* ont une empreinte par ménage beaucoup plus faible, soit 11,8 tonnes éq. CO₂.

Figure 2

Empreinte carbone par ménage selon le type de ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.



Empreinte carbone par habitant

Par habitant, l'empreinte carbone de l'ensemble des ménages correspond à 9,2 tonnes d'éq. CO₂.

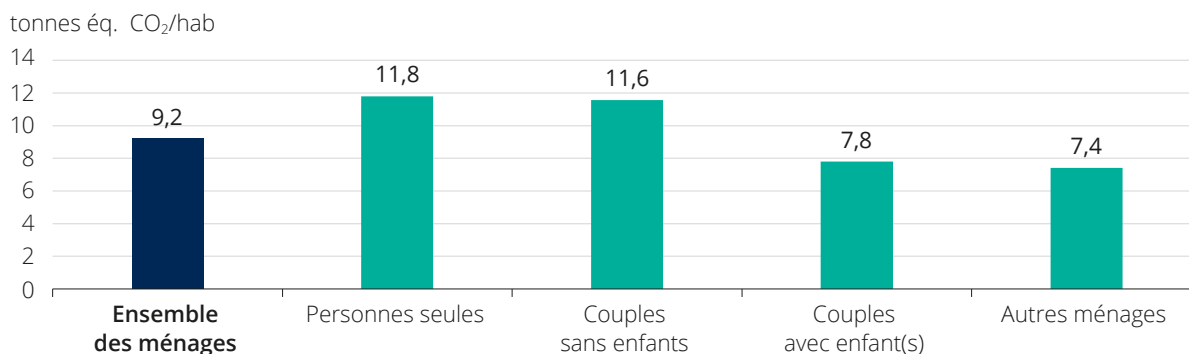
Les types de ménages ayant l'empreinte par habitant la plus élevée sont les *personnes seules* et les *couples sans enfants*. Les *personnes seules*, qui représentent environ 35 % des ménages et 15 % de la population québécoise, ont une empreinte carbone de 11,8 tonnes éq. CO₂ par habitant, soit légèrement plus qu'une personne issue d'un ménage formé d'un couple sans enfants (11,6 tonnes éq. CO₂ par habitant).

Les *autres ménages*, composés de familles monoparentales, de couples vivant avec d'autres personnes ou ménages de personnes non apparentées ont l'empreinte carbone par habitant la plus faible, soit 7,4 tonnes éq. CO₂.

Il apparaît donc que plus le nombre de personnes est élevé dans le ménage, plus les économies d'échelle dans les dépenses sont possibles, limitant ainsi l'empreinte carbone qui en découle.

Figure 3

Empreinte carbone par habitant selon le type de ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Empreinte carbone selon les catégories de dépenses, par type de ménage



Pour combler leurs besoins de consommation, les ménages effectuent différentes dépenses. Celles-ci ont été regroupées en 10 catégories afin d'en faciliter l'analyse. La description de ces catégories se trouve à la section [Méthodologie](#).

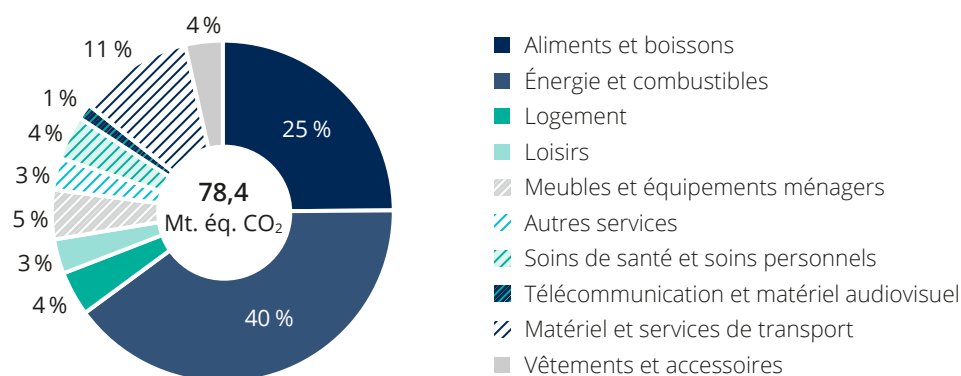
Les émissions associées à ces catégories de dépenses correspondent à la fabrication des biens et des services de même qu'à leur transport et à leur mise en marché, de façon à tenir compte des émissions de GES de toute la chaîne de production. Ainsi, l'empreinte carbone résulte des émissions générées par les producteurs et de celles générées par les fournisseurs de ces producteurs, ajoutées à celles des fournisseurs des fournisseurs, et ainsi de suite. Ces émissions sont liées

aux processus de production (agricoles, industriels, etc), et aux combustibles fossiles que les producteurs et leurs fournisseurs consomment, notamment pour chauffer leurs bâtiments, transporter leurs produits ou leurs employés.

De cette façon, les émissions relatives à un bien alimentaire tiennent compte des émissions du transformateur alimentaire, du secteur agricole qui fournit les ingrédients (p. ex., les GES émis lors de la production de blé), du secteur commercial (p. ex., le service de vente en épicerie), du secteur des transports (p. ex., la combustion d'énergie fossile des camions de livraison), etc.

Figure 4

Répartition de l'empreinte carbone de l'ensemble des ménages selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

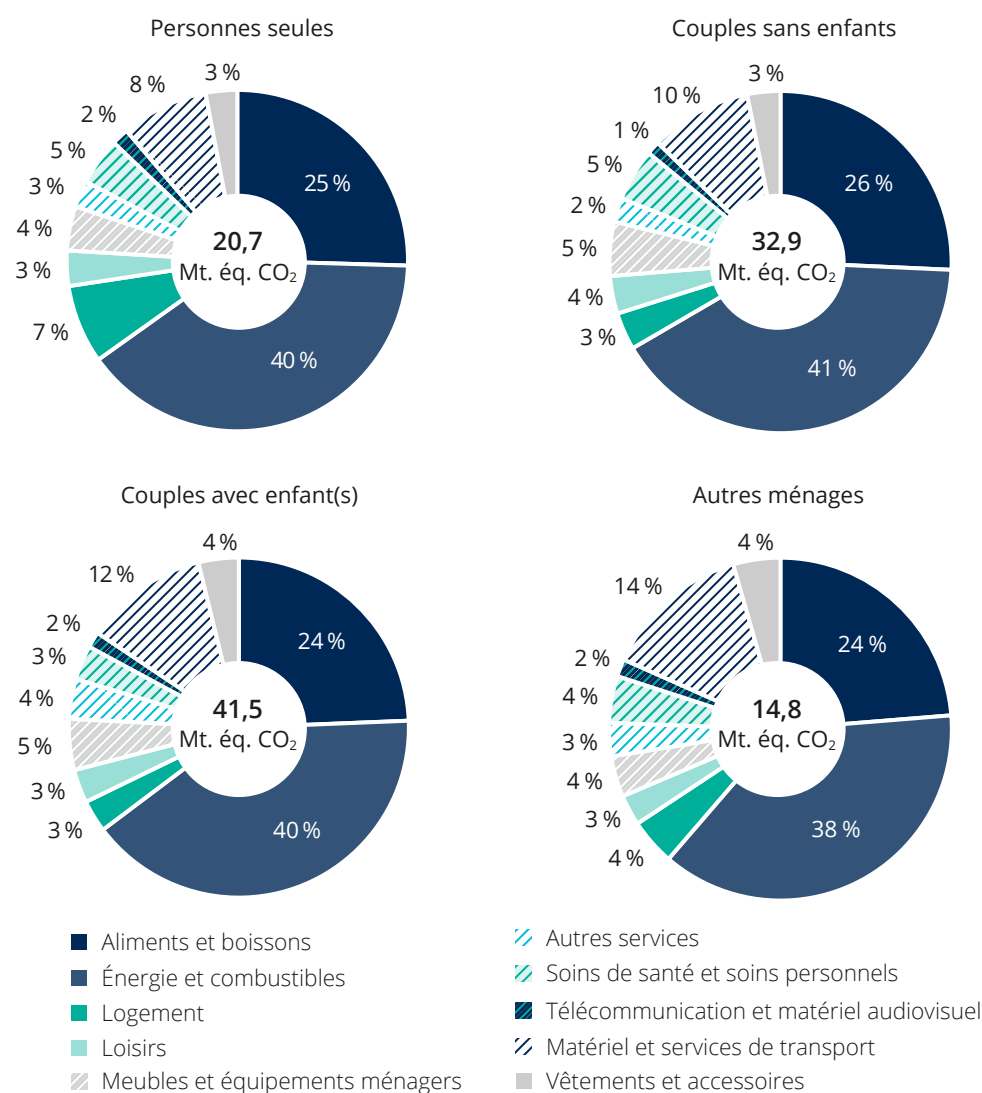
Analyse pour chaque type de ménage.

La catégorie *Énergie et combustibles* est celle qui génère la plus grande empreinte carbone pour chacun des types de ménages. Elle se compose des GES directement émis par les ménages (p. ex. l'huile de chauffage, le carburant brûlé dans les véhicules ou les tondeuses) et des GES émis par les secteurs d'activité auprès desquels les ménages s'approvisionnent en biens et services énergétiques (p. ex. la station-service et la raffinerie, qui produisent aussi des GES pour répondre à la demande des ménages).

La catégorie de dépenses *Aliments et boissons* occupe le deuxième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée par chacun des types de ménages. Elle est suivie par la catégorie *Matériel et services de transport*, qui comporte l'achat de véhicules, les pièces de rechange, les services d'entretien de ces véhicules, ainsi que les services de transport ferroviaire, urbain de passagers, interurbain, aérien, maritime⁶ etc.

Figure 5

Répartition des empreintes carbone des ménages selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

6. Services de transport achetés par les ménages au Québec, peu importe s'ils sont utilisés dans la province ou non.

Chez les *personnes seules*, la catégorie de dépenses *Logement* occupe le quatrième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée. Cette catégorie comprend le loyer ainsi que les services d'entretien, de réparation et de sécurité du logement, en plus des services d'hébergement. Chez les *couples sans enfants*, il s'agit plutôt de la catégorie *Meubles et équipements*

ménagers, à égalité avec la catégorie *Soins de santé et soins personnels* (produits pharmaceutiques et soins personnels ; services hospitaliers, de soins ambulatoires et de soins corporels). Chez les *couples avec enfant(s)*, il s'agit de la catégorie *Meubles et équipements ménagers*.

Tableau 1

Empreinte carbone des ménages par type de ménage, selon les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	Personnes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfant(s)	Autres ménages
	M tonnes éq. CO ₂				
Aliments et boissons	19,5	3,8	6,0	7,2	2,5
Énergie et combustibles	31,4	5,9	9,5	11,9	4,0
Carburant pour véhicules	21,6	3,9	6,6	8,4	2,7
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	9,8	2,0	2,9	3,5	1,4
Logement	3,3	1,1	0,8	0,9	0,5
Loisirs	2,6	0,5	0,8	0,9	0,3
Meubles et équipements ménagers	3,7	0,6	1,2	1,4	0,4
Autres services	2,4	0,4	0,5	1,1	0,3
Soins de santé et soins personnels	3,3	0,7	1,2	1,0	0,5
Télécommunication et matériel audiovisuel	1,2	0,2	0,3	0,4	0,2
Matériel et services de transport	8,4	1,2	2,2	3,5	1,5
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	4,5	0,6	1,2	1,9	0,8
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	4,0	0,6	1,0	1,6	0,7
Vêtements et accessoires	2,8	0,4	0,7	1,1	0,5
Empreinte carbone totale	78,4	14,8	23,3	29,5	10,7

Source : Institut de la statistique du Québec.

Analyse par habitant

À l'exception des dépenses de la catégorie *Logement*, on distingue deux profils d'empreinte carbone par habitant : celui des *ménages composés de personnes seules* ou de *couples sans enfants*, et celui des ménages composés de *couples avec enfant(s)* ou *les autres ménages* (comptant toujours au moins deux personnes).

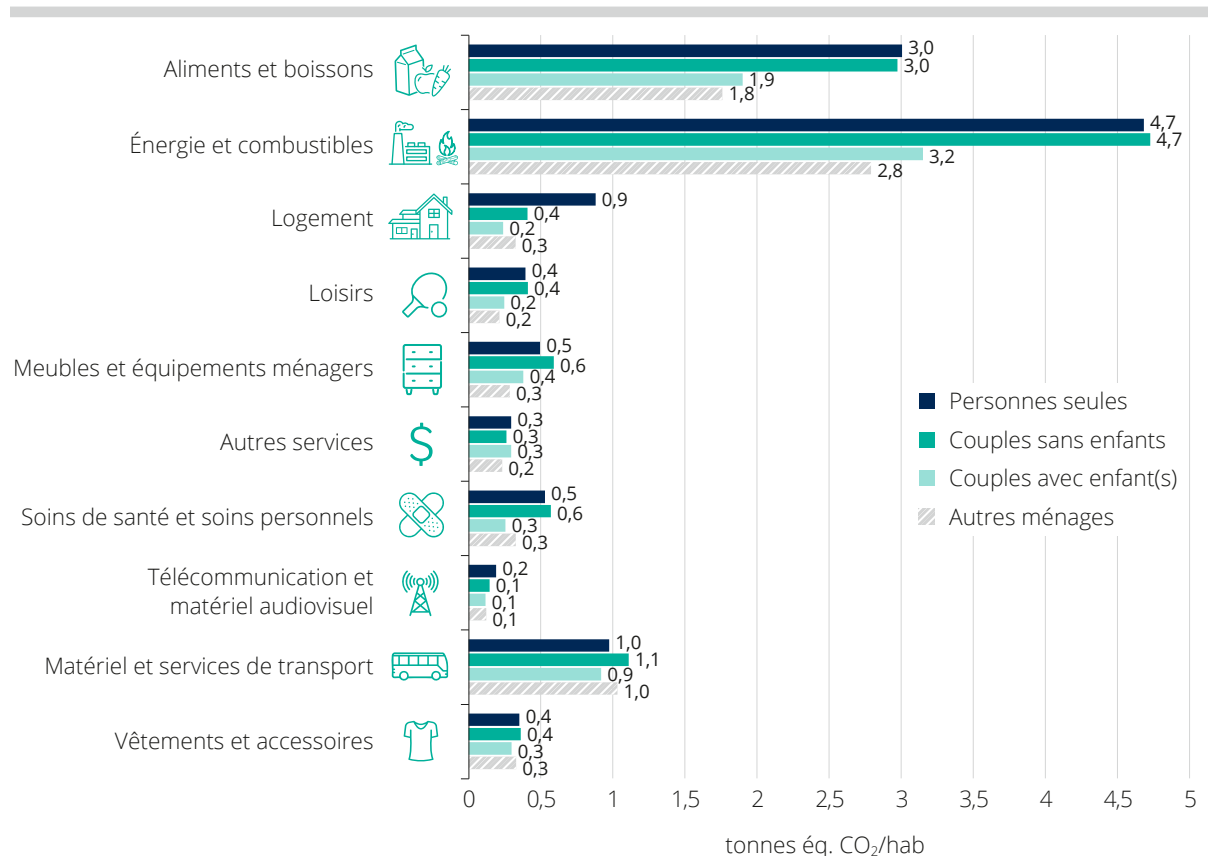
Les *couples avec enfant(s)* et *les autres ménages* présentent des empreintes carbone par habitant plus faibles que celle des *personnes seules* ou des *couples sans enfants* pour toutes les catégories de dépenses, à l'exception des suivantes : *Autres services*, *Télécommunication et matériel audiovisuel* et *Matériel et services de transport*. Pour ces catégories, les empreintes carbone par habitant sont semblables pour tous les types de ménages.

En ce qui concerne la catégorie *Logement*, les *personnes seules* – propriétaires ou locataires confondus – ont une empreinte carbone par habitant beaucoup plus élevée que les autres types de ménages. Rappelons que cette catégorie de dépenses comprend le loyer, ainsi que les services d'entretien, de réparation et de sécurité du logement, en plus des services d'hébergement. Chez les *personnes seules*, les dépenses en loyer sont beaucoup plus importantes que pour les autres types de ménages. Elles occupent également la plus grande part des dépenses en logement (61 %). Il est à noter qu'environ les deux tiers des ménages d'une personne seule louent leur logement, contre un tiers qui le possède.

Dans le calcul de l'empreinte carbone, deux situations sont possibles pour les locataires : lorsque les loyers comprennent les frais d'énergie, les émissions de GES associées sont comptées dans la catégorie *Logement*, ce qui fait augmenter l'empreinte de cette catégorie de

Figure 6

Empreinte carbone par habitant selon le type de ménage et les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

dépenses. Par contre, lorsque les dépenses en énergie sont effectuées directement par les ménages, les émissions de GES sont comptabilisées dans la catégorie *Énergie et combustibles*. Il convient de noter que la production d'électricité ne produit quasiment pas

d'émissions de GES au Québec⁷. C'est donc l'inclusion dans le loyer du coût des énergies fossiles telles que le gaz naturel ou le mazout de chauffage qui contribue à l'empreinte carbone liée à la catégorie *Logement*.

Tableau 2

Empreinte carbone par habitant selon le type de ménage et les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	Personnes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfant(s)	Autres ménages
	tonnes éq. CO ₂ /habitant				
Aliments et boissons	2,3	3,0	3,0	1,9	1,8
Énergie et combustibles	3,7	4,7	4,7	3,2	2,8
Carburant pour véhicules	2,5	3,1	3,3	2,2	1,9
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	1,1	1,6	1,4	0,9	0,9
Logement	0,4	0,9	0,4	0,2	0,3
Loisirs	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2
Meubles et équipements ménagers	0,4	0,5	0,6	0,4	0,3
Autres services	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Soins de santé et soins personnels	0,4	0,5	0,6	0,3	0,3
Télécommunication et matériel audiovisuel	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Matériel et services de transport	1,0	1,0	1,1	0,9	1,0
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Vêtements et accessoires	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
Empreinte carbone totale	9,2	11,8	11,6	7,8	7,4

Source : Institut de la statistique du Québec.

7. HYDRO-QUÉBEC (2023). *Étiquette de l'électricité distribuée au Québec à la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec*, [En ligne], Québec, Hydro-Québec, 2 p. [www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/etiquette-electricite-reseau-principal-hq-2023.pdf] (Consulté le 10 février 2025).

Part relative de chaque type de ménage

Pour la majorité des catégories de dépenses, les *couples avec enfant(s)* occupent la plus grande part de l'empreinte carbone des ménages, mais il y a quelques exceptions.

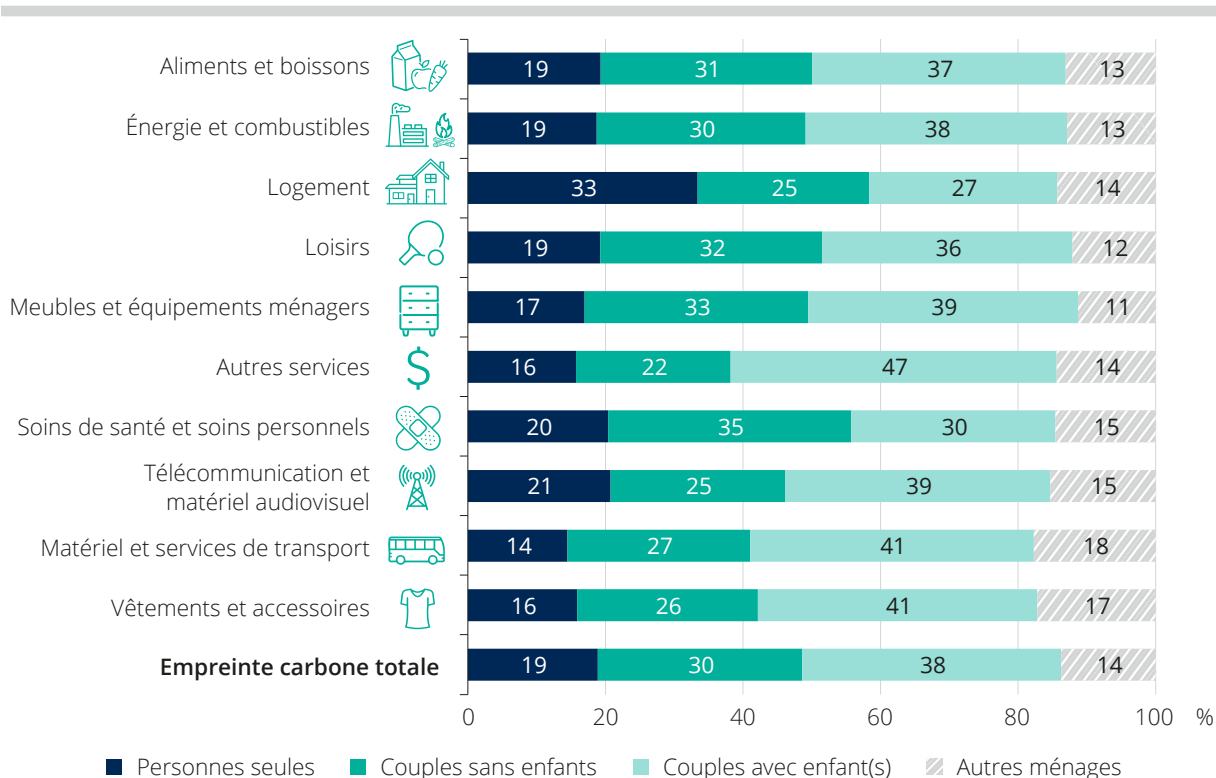
En effet, l'empreinte carbone liée aux dépenses pour le *Logement* – telles que les services d'entretien, de réparation, l'hébergement, les travaux domestiques – des *personnes seules* compte pour le tiers (33 %) de l'empreinte carbone québécoise pour cette catégorie de dépenses contre 27 % pour les *couples avec enfant(s)*.

En matière de *Soins de santé et soins personnels* (produits pharmaceutiques, services et appareils de soins corporels, services hospitaliers, etc.), ce sont les *couples sans enfants* qui affichent la plus grande part de l'empreinte carbone de cette catégorie de dépenses (35 % contre 30 % pour les *couples avec enfant(s)*).

Il est aussi intéressant de noter que les *couples avec enfant(s)*, génèrent près de la moitié (47 %) de l'empreinte carbone québécoise liée aux *Autres services* (enseignement, garde d'enfants, services sociaux, services d'assurance, services financiers, etc.).

Figure 7

Répartition de l'empreinte carbone des différentes catégories de dépenses des ménages entre les types de ménages, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

La prise en compte des différents types de ménages dans le calcul de l'empreinte carbone pour l'année 2019 démontre que les *couples avec enfant(s)* génèrent la plus grosse part (37 %) de l'empreinte carbone des ménages au Québec, soit 29,5 millions de tonnes éq. CO₂ sur un total de 78,4 millions de tonnes éq. CO₂. Ces ménages représentent environ 44 % de la population et leur empreinte carbone par habitant est l'une des plus faible pour les types de ménages étudiés (7,8 tonnes éq. CO₂ par personne).

L'empreinte carbone par habitant des *personnes seules* est la plus élevée, soit 11,8 tonnes éq. CO₂ par personne. Ces personnes représentent environ 15 % de la population québécoise et 19 % de l'empreinte carbone des ménages au Québec (14,8 millions de tonnes éq. CO₂).

Peu importe le type de ménages, les dépenses dans la catégorie *Énergie et combustibles* génèrent la plus grande empreinte carbone de toutes les catégories, suivie par les dépenses de la catégorie *Aliments et boissons* et de celles de la catégorie *Matériel et services de transport*.

Lorsqu'on détaille l'empreinte carbone par habitant selon les catégories de dépenses, on remarque deux profils de ménages qui se dégagent, principalement pour les dépenses dans les catégories *Énergie et combustibles* et *Aliments et boissons* : celui des *personnes seules* et des *couples sans enfants* d'une part, et celui des *couples avec enfant(s)* et des *autres ménages* d'autre part.

Méthodologie

Méthode et sources de données

L'estimation de l'empreinte carbone repose sur une approche de consommation qui attribue au consommateur final les émissions de gaz à effet de serre produites au Québec et à l'extérieur de la province. L'Institut de la statistique du Québec a choisi une approche macroéconomique, qui permet de calculer les émissions de GES tout le long de la chaîne de production pour une année donnée. Les analyses de cycle de vie ne sont donc pas utilisées.

Les besoins des consommateurs et des consommatrices, matérialisés par leurs dépenses, constituent le point de départ des estimations de l'empreinte carbone.

Pour établir l'empreinte carbone selon les caractéristiques des ménages, l'Institut utilise les jeux de données macroéconomiques produits par Statistique Canada et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les données d'enquête :

- Le compte des émissions de GES (Canada et provinces)⁸ ;
- Le contenu en émissions de dioxyde de carbone des échanges internationaux⁹ ;
- Les dépenses personnelles des ménages (demande finale) issues des tableaux des ressources et des emplois¹⁰ ;
- L'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada¹¹, à titre d'allocateur pour les dépenses selon les caractéristiques de ménage ;
- Les données du commerce international (Canada et provinces)¹².

L'estimation de l'empreinte carbone repose également sur un modèle élaboré par l'Institut, le Modèle intersectoriel du Québec (MISQ)¹³ qui s'appuie lui-même sur les tableaux des ressources et des emplois. Le modèle

évalue l'incidence économique et environnementale des dépenses en déterminant de quelle façon la demande de produits se propage entre les secteurs d'activité sollicités directement et indirectement. Cette répartition s'effectue en fonction de cycles successifs de recettes et de dépenses, un processus connu sous l'appellation de « propagation de la demande ». C'est grâce à ce modèle qu'il est possible d'estimer les émissions générées tout au long de la chaîne de production.

Le Modèle intersectoriel du Québec est adapté pour prendre en considération l'activité économique issue du reste du Canada. Il permet ainsi de tenir compte de tous les échanges entre le Québec et les autres provinces et territoires canadiens et de leurs effets sur l'empreinte carbone des ménages du Québec. Il s'agit d'une bonification par rapport aux estimations de l'empreinte carbone précédemment diffusées (années de référence 2017 et 2018).

La portion de l'empreinte carbone au Québec et dans le reste du Canada permet de calculer les émissions de GES associées aux dépenses des ménages en carburant et autres combustibles, ainsi que les émissions liées aux activités que les entreprises, les institutions sans but lucratif et les différents ordres de gouvernement doivent mettre en branle pour satisfaire la demande des ménages. Ces émissions de GES sont basées sur les modèles intersectoriels précités et sur des intensités GES associées aux différents secteurs d'activité, au Québec et dans le reste du Canada. On compte des intensités GES pour plus de 230 secteurs d'activité.

La portion de l'empreinte carbone relative aux produits importés pour répondre à la demande des ménages et des entreprises qui leur fournissent les biens et services, est calculée en associant à chaque produit importé une intensité GES propre aux secteurs d'activité des pays fournisseurs. Ces intensités sont fournies par l'OCDE qui calcule les émissions complètes liées à la demande

8. [Compte des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) par secteur et par gaz, Québec, 2009-2022](#). On préfère ces données à celles des inventaires de GES. En effet, bien qu'officielles, ces dernières ne suivent pas les mêmes concepts que les données économiques utilisées pour l'estimation de l'empreinte carbone. Elles ne permettraient notamment pas de construire les intensités en émissions de GES des différents secteurs d'activité économique qui produisent les biens et services achetés par les ménages.

9. OCDE, communication personnelle, juillet 2024.

10. [Tableaux des ressources et des emplois](#) (statcan.gc.ca).

11. [Enquêtes et programmes statistiques - Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#) (statcan.gc.ca).

12. Statistique Canada, Division du commerce et des comptes internationaux. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

13. Pour plus de détail sur le MISQ, voir statistique.quebec.ca/fr/document/modele-intersectoriel-du-quebec.

finale des pays, y compris les émissions imputables à la production des biens ainsi qu'à la navigation internationale, maritime ou aérienne.

Les intensités GES québécoises, canadiennes et internationales des différents secteurs d'activité constituent des moyennes par secteur ; elles ne sont pas propres à un produit en particulier. Ainsi, lorsque l'empreinte carbone des produits alimentaires est plus importante pour un type de ménage plutôt qu'un autre, c'est en raison du volume des dépenses plus élevé pour ces produits, et non parce que le premier type de ménage achète des biens qui occasionnent davantage d'émissions de GES. Il n'est pas possible de détailler les émissions de GES par produit dans le cadre de ce calcul macroéconomique de l'empreinte carbone.

Dépenses

Les dépenses à la base du calcul de l'empreinte carbone sont les dépenses courantes des ménages. Ces dépenses de consommation sont constituées par les biens et services qui sont consommés par le ménage dans l'année suivant leur achat. Exceptionnellement, l'achat de véhicules automobiles et d'ameublement est inclus. **Les dépenses de construction résidentielle ou d'autres investissements ne font pas partie** des dépenses courantes de consommation.

Les dépenses totales sont issues des tableaux des ressources et des emplois¹⁴ de Statistique Canada, puis réparties en 10 catégories :



Aliments et boissons : produits alimentaires ; boissons non alcoolisées ; boissons alcoolisées ; produits du cannabis pour usage non médical ; tabac ; services de restauration.



Énergie et combustibles : électricité ; gaz naturel ; autres combustibles ; carburants et lubrifiants. Cette catégorie inclut les biocombustibles tels que le bois.



Logement : loyers payés pour le logement ; loyers imputés pour le logement ; fournitures pour travaux d'entretien et de réparation du logement ; services pour l'entretien et les réparations du logement ; autres services liés au logement et à la propriété ; services d'hébergement.



Loisirs : biens durables pour loisirs de plein air ; instruments de musique et biens durables destinés aux loisirs d'intérieur ; jeux, jouets et passe-temps ; articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air ; produits pour jardins, plantes et fleurs ; animaux de compagnie et aliments ; services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie ; services récréatifs et sportifs, services de radiotélévision ; cinémas ; services de photographie ; autres services culturels ; jeux de hasard ; livres ; journaux et publications périodiques ; imprimés divers, papeterie et matériel de dessin.



Matériel et services de transport : voitures neuves ; camions, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport neufs ; véhicules automobiles usagés ; autres véhicules ; pièces de rechange et accessoires pour véhicules ; entretien et réparation de véhicules automobiles ; stationnement ; location de véhicules automobiles ; autres services liés à l'utilisation de véhicules ; transport ferroviaire ; transport urbain de passagers ; transport interurbain par autobus ; transport par taxi et limousine ; transport aérien ; transport maritime ; autres services de transport.



Meubles et équipements ménagers : meubles et articles d'ameublement ; tapis et revêtements de sol divers ; articles de ménage en textiles ; gros appareils ménagers ; petits appareils électroménagers ; gros outillage et matériel ; petit outillage et accessoires divers ; autres produits ménagers semi-durables ; autres produits ménagers non durables ; réparation d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles ; location et crédit-bail d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles.



Services (autres) : alimentation en eau et services publics d'hygiène ; services postaux ; enseignement ; assurance ; frais de prêt et de dépôts imputés ; frais financiers payés ; caisse de retraite en fiducie ; fonds communs de placement ; garde d'enfants ; autres services sociaux ; services funèbres et autres services funéraires ; services juridiques et autres.



Soins de santé et soins personnels : produits pharmaceutiques et autres produits médicaux ; produits du cannabis pour usage médical ; appareils et matériel thérapeutiques ; services de soins ambulatoires ; services hospitaliers ; services de soins corporels ; appareils électriques pour soins corporels ; autres appareils, articles et produits pour soins corporels.

14. [Tableaux des ressources et des emplois](https://statcan.gc.ca) (statcan.gc.ca).



Télécommunication et matériel audiovisuel : matériel de télécommunication ; services de télécommunication ; matériel de traitement de l'information ; matériel audiovisuel et photographique ; supports d'enregistrement.



Vêtements et accessoires : vêtements ; nettoyage d'articles d'habillement ; tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement ; chaussures ; articles de bijouterie et horlogerie ; autres effets personnels.

Tableau 3

Dépenses de consommation finale des ménages selon les catégories de dépenses et le type de ménage, Québec, 2019

	Ensemble des ménages	Personnes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfant(s)	Autres ménages
	M\$				
Aliments et boissons	54 570	11 090	16 938	19 402	7 140
Énergie et combustibles	15 767	3 057	4 752	5 868	2 090
Logement	51 746	12 563	12 609	19 806	6 767
Loisirs	16 471	3 429	5 486	5 629	1 927
Meubles et équipements ménagers	14 014	2 455	4 452	5 472	1 635
Autres services	34 103	5 406	8 174	15 639	4 883
Soins de santé et soins personnels	18 410	3 895	6 186	5 781	2 549
Télécommunication et matériel audiovisuel	9 571	2 016	2 480	3 581	1 494
Matériel et services de transport	33 452	4 719	8 995	14 003	5 735
Vêtements et accessoires	13 296	2 113	3 484	5 416	2 283
Ensemble des dépenses de consommation finale	261 399	50 743	73 556	100 596	36 504

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Ménages

Les dépenses analysées sont celles qui sont réalisées au Québec sans tenir compte du lieu de résidence des ménages (Québec ou hors Québec). Elles excluent les dépenses de voyage des ménages québécois réalisées à l'extérieur du Québec mais incluent les dépenses réalisées au Québec par les personnes résidant dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger (p. ex. les touristes). Ainsi, les dépenses et les émissions de GES liées à un voyage en avion seront incluses si les ménages, québécois ou non, ont acheté leurs billets d'avion au Québec. Si les billets d'avion sont achetés à Paris, par exemple, cette dépense et les GES associés ne seront pas inclus dans l'étude. L'inclusion des dépenses des personnes non résidentes représente 3,8 % des dépenses des ménages en 2019 et elle contrebalance une bonne partie des dépenses de voyage de la population québécoise en dehors de la province (4,2 % des dépenses des ménages en 2019). Les ménages pris en considération sont donc légèrement différents des ménages qui sont visés par *l'Enquête sur les dépenses*

des ménages (EDM) de Statistique Canada, dont on tire des allocateurs pour distribuer les dépenses selon les caractéristiques de ménage.

L'estimation du nombre de ménages au Québec provient de l'EDM. Cette enquête exclut les pensionnaires d'établissements institutionnels, les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et les personnes vivant dans les réserves indiennes. À l'échelle canadienne, ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour ces deux raisons, les résultats par ménage doivent être interprétés avec prudence.

Pour calculer l'empreinte carbone par habitant, on estime le nombre de personnes dans chaque type de ménage en répartissant la population totale du Québec au 1^{er} janvier 2020 (8 537 376 individus) selon les parts des personnes vivant dans les ménages selon les caractéristiques de l'EDM.

Gaz à effet de serre

Au Québec et au Canada, l'empreinte carbone tient seulement compte des émissions de 3 gaz, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). En effet, les données sur les autres gaz, tels les gaz fluorés, ne sont pas disponibles à l'échelle des secteurs d'activité canadiens car leurs quantités sont trop faibles.

Alors que dans les résultats précédemment diffusés par l'ISQ (années de référence 2017 et 2018), les émissions hors Canada ne tenaient compte que du dioxyde de carbone émis lors de la combustion de carburant, il est maintenant possible d'inclure les émissions de CO₂ provenant des processus industriels, ainsi que les émissions de méthane, d'oxyde nitreux et de gaz fluorés. Il s'agit d'une nouveauté par rapport aux résultats précédemment diffusés.

Précaution dans l'interprétation des résultats

Il est important de ne pas comparer les données précédemment diffusées pour les années de référence 2017 et 2018, car des bonifications ont été apportées aux méthodes de calculs et parce que les émissions de GES en dehors du Canada incluent dorénavant plus de gaz et d'usages. Les émissions canadiennes de GES ont également été révisées depuis les publications de 2022 et 2023.

L'estimation de l'empreinte carbone ne tient pas compte des émissions générées lors de la fin de vie du produit (décomposition, incinération, etc.).

La portion québécoise et canadienne de l'empreinte carbone ne tient pas compte des gaz fluorés, faute de données. L'estimation de l'empreinte carbone totale est ainsi sous-estimée.

Le nombre de ménages et d'habitants associés à ces ménages, ainsi que les empreintes carbone qui en découlent doivent être interprétés avec prudence.

Autres publications d'intérêt

[Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence du ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon le quintile de revenu avant impôt, 2019](#)

Remerciements

Van Phu N'guyen, Guillaume Marchand, Banie Naser Outchiri, Jérémy Paiement, Marie-Hélène Provençal, Gabrielle Lafond-Bélanger, Pierre-Luc Labonté, Charles-Éric Lévesque, Hosni Boughanmi, Ariane Vézina, Sarah Roy-Milliard et Narcia Rakotomalala.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Empreinte carbone des ménages selon le type de ménage, 2019*, [En ligne], L'Institut, 15 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/empreinte-carbone-menages-2019-type.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Direction de statistiques sectorielles et du développement durable :

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2025
ISBN 978-2-555-00694-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction